République Islamique de Mauritanie

Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier

(ANARPAM)

Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour la sélection de consultant au moindre coût (SMC)

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

N° 09

Objet : Assistance technique et formation en : Cartographie géologique et SIG

J'approuve le contenu du PV de la Commission ad-hoc. 07-05-2026

Session du 07/Mai/ 2026

Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE SIX Quatre et le 07 Mai à 10h 05 mn, la Commission ad 'hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour l'**Assistance technique et formation en : Cartographie géologique et SIG.**

Etaient présents :

M. Cissé TRAORE, Directeur de Géoressources, Président;

Membres :

- Mme. Toutou Chamekh SALEM, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Souleymane Mohamed MBARECK, Membre de la CPMP, Membre ;
- Mme. Oumkelthoum Mohamed El Hadj, Cadre à la DAF, Membre ;
- Mme. Tislim TIJANI, Cadre à la DAF, Membre, Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du groupe (A) composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **SEMG2 ;**
2. **CoDeX ;**
3. **FAYDA SARL**

Les propositions techniques seront évaluées suivant la grille d'analyse ci –dessous :

Critères	Notes
Expérience de l'expert / consultant	25 points
Qualité de la méthodologie et contenu pédagogique	25 points
CV de l'expert	25 points
Total	**75 points**

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi qui de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **SEMG2** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant d'**Un Million Quatre Cent Soixante Mille (1 460 000MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Fait le 07/05/2026 et ont signé
Le président de la Commission ad 'hoc
Cissé TRAORE

Commission Ad'hoc Président
RIM - MMI - AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET DU PATRIMOINE MINIER

Membres:

- Mme. Toutou Chamekh SALEM ;
- M. Souleymane Mohamed MBARECK;
- Mme. Oumkelthoum Mohamed El Hadj;
- Mme. Tislim TIJANI;